

<b>AFRICAN UNION</b>		<b>UNION AFRICAINE</b>
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</i>		<b>UNIAO AFRICANA</b> <b>Commission Africaine des Droits de l'Homme &amp; des Peuples</b>
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a> ; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

## **61<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

### **Rapport d'activités Intersessions**

Par

**Honorable Commissaire Soyata Maïga**

Vice-présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Présidente du Groupe de travail sur les populations/Communautés autochtones en Afrique

**Banjul, Gambie  
1<sup>er</sup> au 15 Novembre 2017**

## **Introduction**

- 1- Le présent rapport est présenté conformément aux articles 23(3) et 72 du Règlement Intérieur de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission). Il fait le point sur les activités entreprises depuis la 60<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission, tenue du 8 au 22 mai 2017 à Niamey au Niger.
- 2- Le rapport comprend quatre parties. La première partie du rapport est consacrée aux activités menées en qualité de présidente du Groupe de travail sur les populations/ Communautés autochtones en Afrique (GTPA). La deuxième partie sera consacrée aux activités entreprises par les Membres du GTPA. La troisième partie est relative à l'analyse de la situation des droits des populations autochtones pendant la période couverte par le rapport et la quatrième partie porte sur les recommandations.

### **Première partie : Activités entreprises en tant que présidente du Groupe de travail**

- **Participation à la 10<sup>ème</sup> Session du Mécanisme d'Experts des NU sur les droits des Peuples Autochtones.  
10-12 Juillet 2017 Genève, Suisse.**
- 3- Nous avons pris part aux travaux du Mécanisme d'Experts des NU sur les droits des Peuples Autochtones (EMRIP) qui a tenu sa 10<sup>ème</sup> Session à Genève, Suisse et avons fait une présentation sur " les Progrès et les Défis dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) par le GTPA de la CADHP. À cette occasion, nous avons échangé avec les représentants des autres continents et de tous les acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones sur les réalisations du GTPA et les progrès identifiés, à travers notamment ses visites / pays, ses publications et ses résolutions sur certaines thématiques spécifiques comme les droits des femmes et des enfants autochtones.

- 4- Il s'agissait aussi pour nous de faire part des défis persistants comme celui relatif au problème majeur de la non - reconnaissance juridique des peuples Autochtones dans leur spécificité en tant que distincts des minorités, la question de l'appropriation des terres, ainsi que l'insuffisance dans l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels dans les pays respectifs.
- 5- Par rapport à la promotion de l'UNDRIP en Afrique, si ce texte important a influencé l'adoption de loi et de Politiques stratégiques en faveur des populations autochtones dans certains pays comme le Cameroun, le Congo, la RCA et la RDC, il apparaît que sa vulgarisation et sa mise en œuvre par les États parties restent très limitées. D'où l'importance pour le GTPA d'élargir son champ de partenariat et d'échanges aux INDH et aux ONG et à tous les mécanismes internationaux de promotion des droits des populations autochtones comme le EMRIP.
- 6- Les bonnes pratiques quant à l'appropriation de l'UNDRIP et aux stratégies de mise en œuvre par les communautés autochtones elles-mêmes, ont largement alimenté les débats et ont fait l'objet de recommandations en vue de leur consolidation, à travers la disponibilisation par les États et les partenaires techniques et financiers de moyens d'action suffisants.

➤ **Participation à Genève à une Réunion d'information et de plaidoyer auprès du Groupe Africain des Ambassadeurs.  
13 Juillet 2017, Genève, Suisse.**

- 7- Avec le Président du EMRIP, également membre du GTPA, nous avons pris part, dans les locaux de la Représentation de l'UA à Genève, à une réunion que le GTPA avait préalablement et formellement sollicitée, pour ouvrir des discussions avec les Ambassadeurs Africains sur les questions Autochtones.
- 8- Il s'agit d'une première en la matière. La Réunion a regroupé plus d'une quarantaine d'Ambassadeurs et les échanges ont porté sur des questions, interrogations et interpellations aussi diverses que le concept et la situation des populations autochtones dans le contexte africain; la

création, le mandat et les réalisations du GTPA; les progrès en matière de promotion et de protection des droits des Populations autochtones dans certains pays présentés par les Ambassadeurs du Gabon, de l'Angola, du Botswana, de la RCA et du Congo; l'UNDRIP et les défis liés à sa mise en œuvre, 10 ans après son adoption par les États Africains.

9- Les discussions ont démontré le peu de connaissance du mandat et du travail de la Commission en général ainsi que la nécessité d'une interaction constante et formalisée autour des questions des droits de l'homme entre la Commission et ses mécanismes avec les Ambassadeurs qui travaillent sur ces thématiques au niveau du Conseil des Droits de l'homme.

➤ **Participation au Dialogue National sur les Droits des Populations Autochtones et l'impact des Industries Extractives au Cameroun.**  
**7-8 Septembre 2017, Yaoundé, Cameroun.**

10- Le GTPA a organisé les 7 et 8 Septembre au Cameroun, un Atelier de vulgarisation des conclusions de l'Étude portant sur l'impact des industries Extractives sur les Populations Autochtones dans 4 pays africains, à savoir le Cameroun, l'Ouganda, la Namibie et le Kenya.

11- L'Atelier a regroupé des représentants des différents ministères concernés par la question, des entreprises du secteur privé impliquées dans l'exploitation forestière et l'industrie agro-alimentaire, les ONG, la CNDH et les communautés autochtones vivant dans les zones touchées par les industries extractives au Cameroun.

12- Les échanges ont porté sur la présentation de l'Étude et des recommandations faites aux parties prenantes, ainsi que leurs perspectives dans le but de dégager un consensus devant permettre de concilier, à la fois, les impératifs de développement, le respect des droits de l'homme ainsi que la préservation des intérêts des populations autochtones vivant dans les aires exploités.

13- Les conclusions des discussions ont mis en évidence la nécessité de continuer le dialogue ainsi initié au niveau national entre les différents

acteurs étatiques et non étatiques et l'urgence à cet effet, de mettre en place un mécanisme chargé de la mise en œuvre des recommandations de l'Étude.

14- Les participants ont convenu de l'établissement dudit mécanisme composé des représentants des Ministères, de la CNDH, des ONG et des entreprises du secteur privé impliquées dans les activités d'exploitation forestière et ont sollicité l'accompagnement et l'appui du GTPA et de son partenaire, IWGIA.

➤ **Réunion du Groupe de travail, 30 - 31 octobre 2017, Banjul, Gambie**

15- Le Groupe de travail a tenu sa réunion les 30 et 31 octobre 2017 à Banjul, Gambie, au cours de laquelle plusieurs points ont été examinés, notamment un briefing et suivi des activités entreprises par le Groupe de travail pendant l'intersession, les échanges sur les activités prévues pour 2018, le cadre stratégique du groupe de travail, l'état de la mise en œuvre de la décision de la Commission sur l'affaire Endorois et la décision de la Cour africaine dans l'affaire Ogiek.

16- Les représentants des communautés autochtones de l'Afrique du Nord, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Tanzanie et du Cameroun ont également informé les membres du Groupe de travail sur la situation des communautés autochtones dans leurs pays respectifs. La situation en Afrique du Sud a été également abordée.

➤ **La Banque mondiale répond à l'appel du GTPA**

17- En juin 2017, la Banque mondiale a finalement répondu aux nombreux appels que j'ai lancés concernant l'impact négatif que la dérogation à la Politique opérationnelle 4.10 de la Banque dans le projet de Corridor de croissance agricole (SAGCOT) de la Tanzanie pourrait avoir sur les droits des communautés autochtones de la région.

18- Dans une lettre datée du 13 juin 2017, la Directrice de la Banque mondiale pour la Tanzanie, le Burundi, le Malawi et la Somalie a fourni une réponse détaillée. Elle a indiqué que le Gouvernement tanzanien avait

demandé une dérogation à la Politique opérationnelle (PO) 4.10 au motif que certains aspects de ses exigences étaient en contradiction avec la Constitution tanzanienne, et que le Conseil d'administration de la Banque mondiale avait approuvé la demande de dérogation à la PO 4.10 pour SAGCOT en pleine conformité avec la politique de la Banque en matière de dérogations aux politiques opérationnelles et en tenant pleinement compte des mesures de sauvegarde et d'atténuation, y compris le Cadre de planification en faveur des groupes vulnérables, prévu dans les documents juridiques du projet. La Directrice a en outre indiqué que cette décision restera en vigueur jusqu'à la fin du projet.

19- Le Groupe de travail est heureux et reconnaissant que la Directrice ait donné une réponse détaillée à notre plaidoyer, et nous espérons que nous continuerons à avoir ce type d'engagement constructif avec la Banque sur le projet SAGCOT, mais également sur d'autres domaines d'intérêt commun.

➤ **Lettre d'Appel urgent au Nigeria**

20- Le 17 juillet 2017, à la lumière d'informations dignes de foi faisant état d'attaques présumées contre des villages peuls dans l'État de Taraba, en République fédérale du Nigéria, j'ai adressé une lettre d'appel urgent au Président de la République par intérim, M. Oluyemi Oluleke Osinbajo.

21- Dans cette lettre, j'ai attiré l'attention de Son Excellence sur les attaques préméditées qui auraient été perpétrées contre des villages peuls par des membres de la communauté de Mambilla dans l'État de Taraba au Nigéria. Ces attaques auraient été commises du 17 au 23 juin 2017 par des miliciens de la communauté de Mambilla, entraînant la mort de plusieurs personnes, notamment des femmes enceintes, des enfants, des personnes âgées, ainsi que le massacre et le vol de milliers de têtes de bétail et la destruction de biens, provoquant le déplacement de milliers de membres de la communauté Peul à l'intérieur du pays et la fuite de nombreux autres vers le Cameroun voisin.

22- Le Groupe de travail n'a pas encore reçu de réponse du gouvernement de la République fédérale du Nigéria.

➤ **Lettre d'Appel urgent à la Tanzanie**

23-Le 8 septembre 2017, j'ai écrit une lettre d'appel urgent au Président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. John Pombe Magufuli, au sujet des allégations d'expulsions illégales et de graves violations des droits humains des pasteurs masais du village de Loliondo, district de Ngorongoro, région d'Arusha.

24-Dans la lettre, j'ai attiré l'attention de Son Excellence sur le fait que, selon les informations reçues, les 13 et 14 août 2017, environ 185 *Bomas* (hameaux) masais dans différents villages de la zone de Ngorongoro ont été incendiés par des gardes du Parc national du Serengeti (SENAP) et des agents l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro (NCAA), soutenus par des policiers de Loliondo. En conséquence, des milliers de résidents, y compris des femmes et des enfants, se seraient retrouvés sans abri.

25-J'ai indiqué dans la lettre que, s'ils étaient avérés, ces actes des agents de l'État constitueraient des violations graves des droits à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la propriété et à une procédure régulière garantis par la Charte africaine à laquelle la République-Unie de Tanzanie est partie.

26-À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.

**Deuxième Partie : Activités entreprises par les autres Membres du GTPA**

➤ **Participation au Forum international du tourisme solidaire  
24-26 mai 2017, Tataouine, Tunisie,**

27-Sur invitation des responsables du Forum international du tourisme solidaire (Fits), M. Lounes Belkacem, membre du GTPA a pris aux travaux du Forum qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2017 à Tataouine dans le sud de la Tunisie au cours duquel il est intervenu en session plénière pour sensibiliser l'assistance sur la nécessité de tenir compte de la riche culture autochtone notamment dans cette partie de la Tunisie et

dans les autres pays d'Afrique du nord, pour promouvoir un tourisme alternatif basé sur la découverte de l'autre et l'échange.

28-Les acteurs locaux du tourisme solidaire ont également fait le point sur leurs initiatives innovantes qui s'appuient sur la découverte de la culture autochtone et sur la sensibilisation des visiteurs notamment sur les savoirs et savoir-faire autochtones et la nécessité de les préserver en tant que biens communs.

➤ **Participation à la conférence internationale sur les droits à la terre et aux ressources naturelles dans les pays de Tamazgha  
21-22 juillet 2017, El-Hajeb, Maroc**

29-M. Lounes Belkacem et Dr. Albert Barume, tous membres experts du GTPA ont participé à la conférence internationale sur les droits à la terre et aux ressources naturelles dans les pays de Tamazgha organisée par le Congrès Mondial Amazigh (CMA) et un collectif d'associations de défense des droits à la terre et aux ressources naturelles. Aux côtés de Mme Mariam Aboubacrine (présidente du Forum Permanent sur les questions autochtones) et de Samia Slimane (représentant le Haut-Commissariat aux droits de l'homme), M. Belkacem a présenté une communication sur le rôle des mécanismes de défense et de promotion des droits des peuples autochtones en Afrique, ainsi que la jurisprudence existante dans le domaine.

30-Dans sa présentation, il a rappelé le contenu du rapport sur les peuples autochtones en Afrique adopté par la CADHP en 2003 et encouragé les ONG ainsi que les représentants des communautés et des tribus à se saisir des possibilités d'action qui sont désormais offertes en Afrique. Les représentants des associations de défense des droits à la terre et aux ressources naturelles ainsi que les représentants des tribus et communautés autochtones, ont largement témoigné des nombreux cas de spoliations des terres, l'expulsion des autochtones de leurs territoires traditionnels, l'interdiction d'accès à leurs ressources naturelles (eau, forêts, terres de parcours...), l'exploitation illégale des mines qui se trouvent sur leurs territoires et la pollution qu'elle génère, ainsi que la répression des défenseurs des droits des autochtones.



➤ **Formation sur les droits des populations autochtones à Pretoria**

31- Le Cours de perfectionnement sur les droits des peuples autochtones en Afrique s'est tenu pour la 7<sup>ème</sup> fois cette année du 25 au 29 septembre au Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria en Afrique du Sud. Cette formation s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie le Groupe de travail pour promouvoir les droits des populations autochtones sur le continent et est organisée en collaboration avec le Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria et le Groupe de travail international pour les affaires autochtones.

32- Une trentaine de participants, notamment des fonctionnaires, des représentants d'organes législatifs, d'institutions nationales des droits de l'homme, d'organisations de la société civile, d'organisations de communautés autochtones et d'établissements d'enseignement supérieur, venus de 15 pays, ont assisté au Cours.

33- Dr Melakou Tegegn, Dr Kanyinke Sena, Mme Lesle Jansen et M. Samuel Tilahun, du Groupe de travail, y ont participé en qualité de facilitateurs invités. Parmi les autres intervenants invités, figurent Professeur Alexandra Xanthaki de l'Université de Brunel et Elifuraha Laltaika, membre africain de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

34- Pour de plus amples informations sur le Cours, veuillez consulter le site <http://www.chr.up.ac.za/index.php/centre-news-a-events-2017/1919-centre-for-human-rights-presents-advanced-human-rights-short-course-on-indigenous-peoples-rights-in-africa-25-29-september-2017.html>.

➤ **E-newsletter (Lettre d'information électronique) du Groupe de travail**

35- Le deuxième numéro de la lettre d'information du Groupe de travail intitulée « La voix des autochtones », sera révisé par le Groupe de travail et mis à la disposition du grand public au cours de la prochaine intersession.

➤ **Lancement du Rapport sur les Industries extractives et les Droits des populations autochtones**

36- Le Groupe de travail a lancé son Rapport sur les Industries extractives, les Droits fonciers et les Droits des populations / communautés autochtones en marge de la présente 61<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine. La version électronique du rapport peut être consultée sur le site Web de la Commission et un nombre limité d'exemplaires a également été distribué à certains participants à cette Session.

➤ **Participation aux Événements parallèles**

37- Les membres du Groupe de travail ont participé à deux événements parallèles organisés par des organisations partenaires. Le premier a été organisé par Open Society Justice Initiative et Minority Rights Group International le 3 novembre 2017 sur les Impacts des litiges stratégiques sur les droits fonciers des populations autochtones en Afrique. J'ai présidé la manifestation et M. Alpha Sesay d'Open Society Foundations, Mme Lucy Claridge de Minority Rights Group International, M. Daniel Kobei, responsable du Programme de développement du peuple Ogiek, M. Andrew Songa de la Commission kenyane des droits de l'homme et M. Kanyinke Sena du Groupe de travail, étaient les panélistes.

38- Le deuxième événement parallèle, qui s'est déroulé le 4 novembre 2017, était organisé par la Fondation Gaia sur le thème «De la Résolution à la réalité : Explorer la gouvernance coutumière et la protection des sites naturels sacrés et des terres ancestrales en Afrique». Les intervenants étaient, entre autres, l'Honorable Commissaire Jamesina King et Dr Melakou Tegegn du Groupe de travail, Dr Abudulai Sulemana du Réseau africain pour la biodiversité et Mme Liz Hosken de la Fondation Gaia.

### **Troisième Partie : Situation des populations autochtones en Afrique**

#### **i. Développements positifs**

39- Les Constitutions de la République centrafricaine et de la République du Congo, qui ont toutes deux été modifiées en 2015, reconnaissent

désormais les populations autochtones et prévoient la promotion ainsi que la protection de leurs droits. Ce fait nouveau porte à trois le nombre de constitutions africaines qui reconnaissent les communautés autochtones, la première étant la Constitution du Kenya de 2010.

- 40- Au Kenya, la loi sur les terres communautaires de 2016, qui donne effet à l'article 63 (5) 5 de la Constitution de 2010, reconnaît officiellement le régime foncier communautaire, marquant officiellement la transition du régime de la fiducie foncière au régime des ranchs collectifs. Aussi, la loi sur les terres communautaires constitue potentiellement une mesure législative très importante pour les populations autochtones du Kenya vu que la plupart des communautés sous le régime foncier communautaire sont des pasteurs et des chasseurs-cueilleurs.
- 41- En Ouganda, la communauté autochtone Ik a pu élire son propre député pour la première fois en 2016, renforçant ainsi sa voix dans la prise de décision.
- 42- En Afrique du Sud, la Commission parlementaire sur la Gouvernance coopérative et les affaires traditionnelles a déposé un projet de loi sur le leadership traditionnel et Khoisan devant le Parlement en 2016. Ce projet de loi vise à reconnaître les communautés historiques Khoi et San au même titre que les autres communautés coutumières africaines d'Afrique du Sud. Pour la première fois au cours des 300 dernières années, le projet de loi pourrait offrir une reconnaissance formelle aux communautés historiques Khoi et San et leur offrir des possibilités d'accès à la justice. Par ailleurs, le projet de loi pourrait faciliter l'implication des Khoi et San dans les processus administratifs gouvernementaux au sein des divers ministères et permettre à ces derniers de prendre des dispositions spécifiques quant à la prise en charge des priorités sociales, économiques et culturelles des communautés Khoi et San.
- 43- En Namibie, la reconnaissance en 2016 par le gouvernement allemand du génocide commis contre les communautés autochtones Herero et Nama et d'autres groupes entre 1904 et 1908 et la présentation d'excuses officielles à cet égard devraient se traduire par l'octroi de réparations à ces communautés.

44- Au niveau régional, en mai 2017, la Cour africaine a statué en faveur de la communauté autochtone Ogiek du Kenya dans une affaire renvoyée à la Cour par la Commission africaine en 2012. Dans sa décision, la Cour africaine a reconnu la forêt Mau comme la terre / le territoire ancestral(e) des Ogiek et l'expulsion de la communauté de la forêt comme une violation de leurs droits. Cette décision crée un précédent positif en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des populations autochtones sur le continent.

## **ii. Domaines de préoccupation**

45- En Tanzanie, l'expulsion des pasteurs autochtones s'est poursuivie sans répit. À la fin de décembre 2016 et au début de 2017, des communautés autochtones ont été expulsées dans les districts de Kilosa, Mvomero et Morogoro Vijijini, de la région de Morogoro. Des milliers de pasteurs masais ont également été expulsés de la zone de Loliondo au cours de l'intersession.

46- Le projet d'élargissement de l'aéroport Kilimandjaro des 460 hectares actuels à près de 12 000 hectares risque d'entraîner l'expulsion forcée de plus de 20 000 villageois, principalement des éleveurs masais, et de près de 100 000 têtes de bétail de sept villages riverains de l'aéroport.

47- En Éthiopie, la détérioration de la situation politique au Soudan du Sud déstabilise l'État régional de Gambella et provoque un conflit interethnique entre les communautés Nuer et Anuak, entraînant des pertes en vies humaines et la destruction de biens. Le muselage de l'Internet et la répression des médias et de l'opposition par le gouvernement éthiopien ont gravement affecté les défenseurs des droits des populations autochtones du pays, ainsi que les communautés elles-mêmes.

48- En RDC, les populations autochtones Batwa du Kouhouzi-Biega au Sud-Kivu continuent d'attendre que justice soit rendue dans le cas de leurs terres ancestrales, devenues une zone protégée dans les années 1970, puis un site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980, à la suite de leur expulsion brutale et sans dédommagement. En 2016, plus de 10 membres

de la population autochtone Batwa auraient été tués en raison d'une pratique coutumière injuste qui les oblige à céder une partie des produits forestiers récoltés (chenilles, considérées comme une délicatesse locale) à leurs voisins bantous (Luba) qui se considèrent comme les maîtres des terres et des ressources et ont donc droit à une part de tout ce qui est cueilli par les Batwa. Ce conflit entre les Batwa et leurs voisins bantous dans la région de Katanga se poursuit depuis quatre décennies sans qu'aucun effort significatif ne soit mené par le gouvernement pour y mettre un terme.

49- Le Groupe de travail reste également très préoccupé par le fait que la mise en œuvre de la décision de la Commission africaine relative à l'affaire Endorois soit bloquée par le gouvernement du Kenya.

#### **Quatrième Partie : Recommandations**

Le Groupe de travail exhorte :

- i. tous les États parties à la Charte africaine à ratifier la Convention 169 de l'OIT et à prendre des mesures concrètes pour adhérer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mettre en œuvre ses dispositions.
- ii. les États africains à reconnaître les communautés autochtones vivant sur leur territoire et promulguer des lois à cet effet ;
- iii. le Gouvernement tanzanien à mettre un terme aux expulsions illégales des communautés autochtones et à restituer leurs terres et autres biens;
- iv. le Gouvernement éthiopien à ouvrir l'espace politique en particulier pour les communautés autochtones et leurs représentants, mais également trouver une solution durable à la situation à Gambella en consultation et en collaboration avec les communautés concernées, notamment le Gouvernement du Soudan du Sud et les organisations internationales compétentes telles que le HCR;

- v. le Gouvernement de la RDC à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la pratique injuste de la «taxe sur les chenilles» dans la région du Katanga et trouver une solution durable à la situation en concertation avec les communautés concernées.